

Paris, le **20 NOV. 2017** 5456 CM

—
Le Ministre

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de notre compatriote, Monsieur Salah Hammouri, détenu en Israël depuis le 23 août 2017.

Monsieur Hammouri, arrêté dans la nuit du 22 au 23 août puis placé en détention administrative le 29 août, fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire.

Depuis qu'ils ont été prévenus de son arrestation, l'ensemble de mes services, à Paris comme à Jérusalem, suivent avec la plus grande attention la situation de Monsieur Hammouri, en lien avec sa famille et ses conseils. En particulier, ils ont immédiatement demandé aux autorités israéliennes de permettre l'exercice de la protection consulaire prévue par la convention de Vienne du 24 avril 1963. A l'issue de ces démarches, le consul général à Jérusalem a pu rendre visite à Monsieur Hammouri sur son lieu de détention le 3 septembre. Par ailleurs, à la demande de notre compatriote, la France a réitéré ses appels aux autorités israéliennes afin qu'elles permettent à son épouse, ressortissante française, et son enfant de le rejoindre à Jérusalem. Le consulat général a été représenté à chacune des audiences publiques où il a comparu.

Le 18 septembre, le juge de la Cour de district de Jérusalem a confirmé l'ordre de mise en détention administrative de six mois pris à l'encontre de Monsieur Hammouri. L'appel de ce jugement, déposé par ses conseils et examiné par la Cour Suprême à Jérusalem le 22 octobre, a été rejeté.

Face à cette situation, les autorités françaises ont rappelé leur attachement au respect de la IVème convention de Genève et souligné à cet égard que l'utilisation abusive et systématique de la détention administrative portait atteinte au droit à un procès équitable et aux droits de la défense. Elles ont demandé que l'ensemble des droits de Monsieur Hammouri soient bien respectés et espèrent sa libération.

Ce ministère est pleinement mobilisé, dans le respect des règles qui s'imposent au traitement des affaires judiciaires impliquant des ressortissants français à l'étranger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

→
Jean-Yves LE DRIAN

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE